

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 02 octobre 2019

Date de la convocation: 24/09/2019

Membres en exercice : 12
L'an deux mille dix-neuf et le deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 8
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Jean-Baptiste RAMON

Votants : 9
Représentés : Marianne SARTHOU

Excusés : Xavier MACIAS

Absents : Christian COUMET, Françoise TREY

Secrétaire de séance : Alain LARROUDÉ

2019_064 - Objet : RENOUELEMENT DU BAIL DE LA SOCIETE MENVIELLE MER MONTAGNE AU REFUGE DU LAC D'ILHEOU

Le Président rappelle que le refuge du lac d'Ilhéou, Cauterets, appartient aux communes de l'indivision gérée par la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin. Il est loué à la société MENVIELLE MER MONTAGNE dans le cadre d'un bail de location-gérance courant jusqu'au 31 mai 2018.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, à l'unanimité des délégués présents et représentés,

DECIDE

- **D'ETABLIR** un nouveau bail de location-gérance du refuge d'Ilhéou au 1^{er} juin 2018, locataire-gérant la société MENVIELLE MER MONTAGNE, pour une période de trois ans ;
- **DE LOUER** le refuge du lac d'Ilhéou à la société MENVIELLE MER MONTAGNE, pour un loyer annuel de 6 000 € HT (six-mille euros) ; le loyer sera payable annuellement à la Trésorerie d'Argelès-Gazost ;
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer ce bail.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,

A. CAZÈRES

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2019 065-256501321-20191002-2019_064-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/10/2019
065-256501321-20191002-2019_064-DE